

Ecole Doctorale Sciences des Sociétés

ED624

Journée de rentrée 2019-20

Equipe de direction :

Laurence SIMMAT-DURAND et Patrick FARGES

Co-directeurs

Marie-Anne DUJARIER et Antoine REBERIOUX

Directeurs adjoints

Jérôme Brocheriou et Sarah Rahmani

Gestionnaires



**Université
de Paris**

LE CONTEXTE DU DOCTORAT

Le doctorat est le plus haut diplôme du cycle LMD

Il relève aujourd'hui de l'Université de Paris à laquelle vous êtes désormais inscrits.

Pour ceux engagés dans l'enseignement supérieur et la recherche, il est suivi par l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), qui permet de postuler comme Professeur.e des Universités,

Le Collège des Ecoles Doctorales (CED) et la DRIVE en assurent le pilotage administratif.



LA RÉGLEMENTATION DES ÉTUDES DOCTORALES

L'arrêté de mai 2016 définit les études doctorales et leur organisation. En téléchargement sur le site

Toute l'organisation de l'école doctorale, des conditions de votre doctorat, de votre formation comme celle de la soutenance en découlent.

Le doctorant est un chercheur **en formation**, l'école doctorale est responsable de cette formation, en s'appuyant sur un encadrement au sein d'une unité de recherche par un directeur de thèse.

LE DOCTORAT OU FORMATION DOCTORALE EST CONSTITUÉ PAR :

Une formation à la recherche par la recherche, une première expérience professionnelle (labo) que vous ayez un contrat ou non

Une poursuite de votre formation par des formations complémentaires visant un projet (ED)

La rédaction et la soutenance d'une thèse (directeur, directrice de thèse)

Avec un comité de suivi pour apprécier TOUTES ces dimensions

L'ED624

**CRÉÉE POUR LE
CONTRAT 2019-2023**

**FUSION DES ED180 ET
382**

**UNE STRUCTURE EN
DEUX DÉPARTEMENTS**

**VOUS ÊTES RATTACHÉS
À UN DÉPARTEMENT
SELON VOTRE UNITÉ
DE RECHERCHE
D'APPARTENANCE**

**DÈS LA RENTRÉE 2020,
INSCRIPTION DANS
VOS DÉPARTEMENTS**

Sciences Sociales 1
un directeur
un directeur adjoint
un gestionnaire :
Jérôme Brocheriou

CANTHEL

CEPED

CERLIS

CERMES3

LCSP

PHILÉPOL

URMIS

Sciences Sociales 2
un directeur
un directeur adjoint
une gestionnaire :
Sarah Rahmani

ANHIMA

CESSMA

GEOGRAPHIES-
CITES

ICT

LADYSS

LIED

PRODIG

EVCAU

L'ED624 EST DOTÉE D'UN CONSEIL COMPORTANT 26 MEMBRES DONT CINQ ÉLUS DOCTORANTS (QUI ONT 5 SUPPLÉANTS)

Deux gestionnaires de scolarité, un pour chaque département, un sur chaque site :

- Jérôme Brocheriou

Directeur(trice)

SIMMAT-DURAND Laurence
FARGES Patrick

Directeur(trice) Adjoint(e)

DUJARIER Marie-Anne
REBERIOUX Antoine

MEMBRES DU CONSEIL : 26

• Représentant(e)s des Unités de Recherche : 14

- ARNAUD FASSETTA Gilles (PRODIG)
- ARNOUX Mathieu (LIED)
- ARVANITIS Rigas (CEPED)
- BRIFFAULT Xavier (CERMES3)
- CASTELNAU-L'ESTOILE (de) Charlotte (ICT)
- CUILLERAI Marie (LCSP)
- GHERCHANOC Florence (ANHIMA)
- LAMARCHE Thomas (LADYSS)
- LESTAGE Françoise (URMIS)
- LE GOIX Renaud (GEOGRAPHIES-CITES)
- NATIVEL Didier (CESSMA)
- ROBIN AZEVEDO Valérie (CANTHEL)
- SERRE Delphine (CERLIS)
- SPURK Jan (PHILÉPOL)

• Représentant(e)s des personnels administratifs : 2

- BROCHERIOU Jérôme
- GARAUD Laëtitia

• Représentant(e)s élu(e)s des doctorants : 5

- BLARY Kevin
- CAUMEL Antoine
- GARNCZAREK Karolina
- LECONTE Romain
- QUINTIN Anne

• Personnalités extérieures : 5

- CHAROLLES Valérie
- DESIRE DIT COSSET Gilles
- HILY Marie-Antoinette
- RAZAFINDRAKOTO Mireille
- SALLET-LAVOREL Hélène

L'ED624 ET SON SITE

- l'ED est votre interlocuteur de proximité
- l'essentiel des informations ou documents sera disponible sur son site, mais dans une phase transitoire, vous disposez des deux sites:

<http://ecolesdoctorales.parisdescartes.fr/ed180/>

<http://ed382.ed.univ-paris-diderot.fr/Presentation>

En fait ce deuxième lien bascule déjà vers l'ED624

Commencez toujours par vérifier l'information !

LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Une nouvelle université a été créée au 1^{er} mars 2019, regroupant Paris Descartes, Paris Diderot et l'IPGP. Son fonctionnement réel démarre au 1^{er} janvier 2020,

Cette université a remporté un IDEX pour une période probatoire. Cet idex financera de nombreuses actions et des services communs pour les doctorants.

U-paris.fr



Université
de Paris

[Futurs étudiants](#) [Étudiants](#) [Chercheurs](#) [Personnels](#) [Alumni](#) [Entreprises](#)

[UNIVERSITÉ](#) [FORMATION](#) [RECHERCHE](#) [VIE DE CAMPUS](#) [INTERNATIONAL](#)



L'ED À LA RENTRÉE 2019-2020

365 doctorants inscrits à l'ED 624 (197 département 1 + 168 département 2)

dont **59 doctorants en D1** (33 D1 département 1 + 26 D1 département 2)

❖ 66 thèses soutenues en 2019

LA QUALITÉ DE DOCTORANT

- plus un simple étudiant, mais un chercheur en formation
- pour certains avec une bourse d'un gouvernement étranger
- pour d'autres avec un contrat doctoral : c'est un contrat de travail, sous forme de CDD. Vous êtes salarié de l'université qui est votre employeur : droits et devoirs. Vous devez informer votre employeur de votre situation (maladie, maternité, déplacements, etc). Vous ne pouvez quitter la région parisienne pendant votre temps de travail sans remplir un ordre de mission (assurance).
- les ordres de mission sont établis par les unités de recherche et transmises au CED en cas de sortie du territoire

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

- votre mail Descartes ou Diderot (puis U-Paris) doit être activé car vous recevrez toutes les informations par cet intermédiaire
- vous pouvez lier votre boîte à votre boîte personnelle, de façon à recevoir tous vos mails dans une seule boîte
- si ce n'est déjà fait...

VOS ÉTUDES DOCTORALES

- arrêté de mai 2016
- **doctorat en trois ans si financement dédié**
 - Report possible des congés maladie, maternité
 - Dérogation pour inscription en quatrième année sur avis du comité
- **sans financement dédié, doctorat jusqu'à six ans**
 - Dérogation nécessaire chaque année
 - Soumise à l'avis du comité
 - Report possible des congés maladie, maternité (7^{ème} année)
- dans certaines conditions (hors maladie, maternité), une année de césure peut être sollicitée : service civique, inscription dans une autre discipline, ne compte pas pour les six ans

L'ARRÊTÉ DE MAI 2016 PRÉVOIT

- une charte des thèses
- une convention de formation
- un comité de suivi individualisé
- un portfolio comportant vos formations, vos interventions et heures de cours dispensées, vos publications

Tous les documents sont ou seront disponibles sur le site de l'ED

LA CONVENTION DE FORMATION

- ❑ Un contrat quadripartite entre l'ED, le laboratoire, le.la directeur.rice de thèse et le.la doctorant.e (modèle USPC)
- ❑ Les doctorants de première année la signent lors du dossier d'inscription
- ❑ La convention fixe les principales modalités de l'encadrement du.de la doctorant.e
- ❑ L'ED puis chaque laboratoire ont défini des modalités-type qui sont présentes dans chaque convention
- ❑ Le calendrier élaboré doit vous servir de cadre pour l'avancement de votre thèse. Attention au risque de prendre trop de temps...

LE COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUALISÉ

- ❑ Obligatoire pour chaque doctorant
- ❑ Doit se réunir au plus tard à la fin de la deuxième année de doctorat
- ❑ Fait un CR avec des recommandations
- ❑ **Autorise la ré-inscription**
- ❑ **Aucune réinscription**, à partir de la troisième année, ne peut avoir lieu sans l'attestation du comité de suivi
- ❑ Les comités de suivi doivent se réunir en juin ou juillet, éventuellement début septembre. Attention aux dates administratives, fixées par l'IFD et portées à votre connaissance en juillet

LA COMPOSITION DU COMITÉ

- ❑ Parité Homme-Femme (quelques dérogations dans certaines disciplines, mais pas trois hommes pour une doctorante ou trois femmes pour un doctorant)
- ❑ Au moins deux membres en sus du/de la directeur.rice (et éventuellement du/de la codirecteur.rice) hors de l'unité de recherche
- ❑ Les membres du comité ne pourront pas être rapporteur.e.s au moment de la soutenance mais pourront être membre du jury
- ❑ Au moins un professeur ou MCF-HDR par comité (= un seul membre MCF non HDR)
- ❑ Si un membre hors région parisienne, visioconférence possible pour la réunion du comité

LE RÔLE DU COMITÉ

- ❑ Formel : il apprécie les conditions du doctorat et autorise la réinscription
- ❑ Il doit évoluer pour ne pas être un comité de thèse (sur le fond) mais bien un comité de suivi des conditions dans lesquelles s'effectue la thèse, la formation doctorale, etc.
- ❑ permet d'avoir un avis extérieur sur la durée
- ❑ doit être conçu comme une ressource : en cas de circonstances exceptionnelles, de conflits, etc. le doctorant peut solliciter une réunion du comité

LE PORTFOLIO DU DOCTORANT

- ❑ décrire toutes les compétences acquises au cours du doctorat
- ❑ au moins lister toutes les activités de formation, de communication, de publication
- ❑ distinct des attestations de présence
- ❑ pour le moment, deux systèmes distincts selon le département, nous allons homogénéiser cette année

LA FORMATION DES DOCTORANTS

- ❑ est obligatoire
- ❑ doit soutenir le projet : pas uniquement « faire » des heures
- ❑ doit être adaptée aux finalités de votre doctorat : pédagogie ou non, langue étrangère ou langue française, techniques, méthodes d'enquête, etc.
- ❑ outils du doctorat
- ❑ la convention vous incitait à avoir un plan de formation, à réfléchir à ce qui est nécessaire, intéressant, etc.
- ❑ pas vraiment de limites sur les lieux de formation, mais la moitié des heures à l'ED ou au centre de formation doctorale (ex-Cfdip)

LES FORMATIONS, SUITE

- ❑ la moitié de votre temps de formation doit être dédiée aux formations des écoles doctorales ou CFDip
- ❑ parmi les formations obligatoires, l'arrêté prévoit une formation à l'éthique. Un Mooc est proposé via le CFdIP.
- ❑ l'ED vous propose deux modalités complémentaires :
 - ❖ une formation théorique de deux heures en amphi, obligatoire (minimum)
 - ❖ une formation pratique sur les comités d'éthique, CNIL, etc. dans le cadre de l'atelier de pratiques d'enquête, fortement recommandée

LES QUESTIONS D'ÉTHIQUE...

- ❑ sont centrales dès que l'on travaille sur les personnes humaines et dès qu'il y a un recueil de données
- ❑ il est faux de penser qu'il ne s'agit que de données quantitatives
- ❑ pour les contrats européens, un auto-rapport sur le respect des normes d'éthique est demandé. Les contrats français vont certainement suivre
- ❑ en particulier, les données recueillies dans les pays pauvres, les échanges de fichier avec l'étranger, etc.
- ❑ le minimum dès lors que vous faites des entretiens ou des observations est de recueillir le consentement des personnes concernées

LA DÉONTOLOGIE DE LA RECHERCHE

- ❑ le plagiat n'est pas acceptable.
- ❑ vous ne pouvez pas reprendre des textes qui ne sont pas de vous, ni même des matériaux comme des photos, etc.
- ❑ vous devez vous conformer aux règles de citation, faire les demandes nécessaires aux auteurs pour reprendre quelque chose disponible sur internet (sauf mention spécifique des droits libres)
- ❑ vous ne pouvez accepter que vos propres travaux soient recopiés sans que votre nom ne soit mentionné

Hcéres : Installation de l'Office français de l'intégrité scientifique

L'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) se met en place sous la forme d'un département au sein du Hcéres. Un Conseil de l'intégrité scientifique (CIS), présidé par Olivier Le Gall, oriente et supervise ses travaux.

LES AIDES À LA MOBILITÉ

- ❑ les laboratoires ont des règles différentes d'attribution d'aides financières
- ❑ l'ED n'a pas de budget propre consacré à la mobilité
- ❑ l'Université propose des bourses BDMI, dont l'appel pour la première session est en cours. A lieu deux fois par an.
- ❑ des aides de la région existent également, voire de différents organismes (annonces via l'ED)
- ❑ quelques programmes d'échanges sont en cours (par exemple pour des universités canadiennes) avec un nombre très restreint de places

LES AIDES POUR DES MANIFESTATIONS

- ❑ l'ED peut participer à l'organisation de journées, colloques, ateliers (salle, pot, etc)
- ❑ une journée de doctorants est financée par laboratoire
- ❑ des journées supplémentaires peuvent être obtenues, à condition que l'organisation soit inter-laboratoires ou interdisciplinaire

LES CONDITIONS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES DOCTEURS

Note d'information MESRI

En 2019, trois ans après leur diplôme 91 % des docteurs sont insérés

En Sciences Humaines, seulement 45 % des docteurs sont employés dans le secteur public académique

FINALITÉS DE CES TRANSFORMATIONS : VALORISER LE DOCTORAT HORS CHAMP ACADÉMIQUE

- ❑ voir le doctorat comme diplôme à part entière, avec des compétences spécifiques...
- ❑ ... utilisables pour répondre à une demande des entreprises ou des organismes, hors enseignement et recherche
- ❑ doctorat peu valorisé en France : grilles indiciaires qui ne le prennent pas en compte
- ❑ concurrence des grandes écoles (ENA)
- ❑ La France part de loin, comparée à d'autres pays européens. Les 12.000 docteurs qu'elle forme chaque année représentent 1,7 % de la population active, contre 2,7 % en Allemagne et 2,4 % au Royaume-Uni (Les Echos)

CONTEXTE EUROPÉEN

Principes de Salzbourg (2005) : promouvoir le doctorat comme troisième niveau du processus de Bologne

- Créativité
- Autonomie
- Pensée critique

Principes de Salzbourg II :

Formation à l'intégrité scientifique

- ❑ Expérience à temps plein, avec plan de carrière, dans des laboratoires suffisamment gros pour que les doctorants rencontrent des chercheurs
- ❑ Expérience professionnelle de la recherche
- ❑ Durées souvent longues : en GB 73 % finissent dans les 7 ans ; en Allemagne 22 % font une interruption au milieu de la thèse (pour la financer)



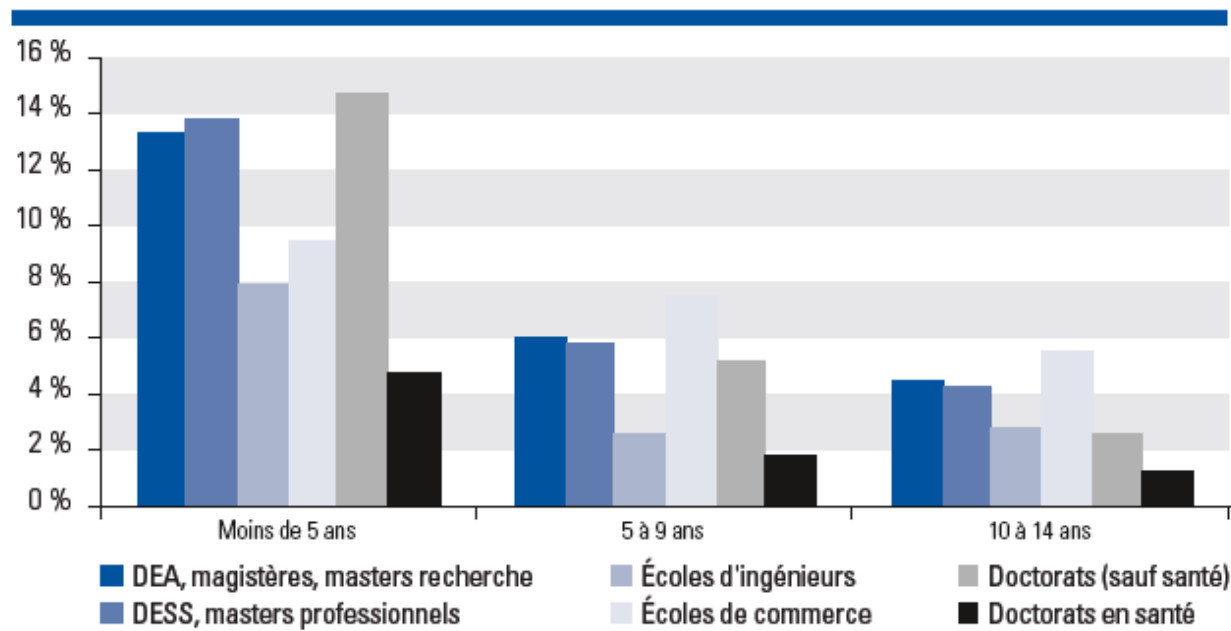
Les emplois académiques concernent 50 % des docteurs français,
contre 5 % en Allemagne

Les facteurs identifiés comme favorables pour finir son doctorat :

- commencer jeune
- ne pas faire trop d'enseignement
- disposer d'un encadrement responsable : suivi régulier et formalisé
- publier

MAIS DES DURÉES LONGUES D'INSERTION

GRAPHIQUE 2 - Taux de chômage des diplômés de formation initiale selon la durée écoulée depuis l'obtention du diplôme



Champ : France métropolitaine, population de 25 à 64 ans, actifs diplômés bac + 5 ou + 8, vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2010-2015, calculs SIES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EMPLOI

TABLEAU 3 - Indicateurs d'activité et d'emploi selon le diplôme le plus élevé obtenu

	Taux d'activité	Taux de chômage	En emploi			
			Proportion de non-salariés	dont chefs d'entreprise* ou professions libérales	Proportion de salariés	dont salariés cadres
Sans diplôme	66 %	16 %	9 %	0 %	91 %	2 %
Inférieur au bac (niveaux VI et V)	74 %	9 %	12 %	1 %	88 %	4 %
Bac ou équivalent (niveau IV)	83 %	8 %	12 %	2 %	88 %	10 %
Enseignement supérieur court (niveau III)	88 %	5 %	12 %	1 %	88 %	17 %
Enseignement supérieur long (niveaux II et I)	90 %	6 %	13 %	8 %	87 %	51 %
<i>dont bac +3/4</i>	87 %	6 %	11 %	5 %	89 %	34 %
<i>DEA, magistères, masters recherche</i>	88 %	6 %	9 %	5 %	91 %	61 %
<i>DESS, masters professionnels</i>	93 %	7 %	10 %	5 %	90 %	60 %
<i>Écoles d'ingénieurs</i>	93 %	4 %	9 %	4 %	91 %	83 %
<i>Écoles de commerce</i>	91 %	7 %	15 %	7 %	85 %	68 %
<i>Doctorats (sauf santé)</i>	93 %	5 %	9 %	6 %	91 %	81 %
<i>Doctorats d'exercice en santé</i>	92 %	2 %	48 %	47 %	52 %	49 %
Ensemble des diplômés	79 %	8 %	12 %	2 %	88 %	17 %

* de 10 salariés ou plus

Champ : France métropolitaine, population de 25 à 64 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2010-2015, calculs SIES.

MERCI DE VOTRE ATTENTION